

La Présidente

**ARRETE  
PORTANT DELEGATION  
DE FONCTION**

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération du 10 avril 2026, relative à l'élection des vice-président-es de l'Eurométropole de Strasbourg,  
VU la délibération du 10 avril 2026, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

**Arrête**

**Article 1 :**

Madame Nawel RAFIK-ELMRINI, vice-présidente, est déléguée dans mes fonctions en ce qui concerne la création du service public de l'énergie et la mise en œuvre du schéma directeur de l'énergie, et en particulier :

- Le développement des réseaux de chaleur et le suivi des délégations de service public de production et distribution de chaleur ;
- Le suivi des concessions de distribution publique d'électricité et de gaz ;
- Le suivi des entreprises publiques locales dédiées aux énergies ;
- Le suivi des infrastructures de charge des véhicules électriques ;
- Les actions de promotion et développement de toutes les énergies renouvelables (photovoltaïques, hydroélectricité, solaire thermique, méthanisation, géothermie, éolien...etc.) et de récupération ;
- La solarisation des parkings et du patrimoine bâti de l'Eurométropole ;
- Le projet Calorie (Badische Stahlwerke) ;
- L'énergie citoyenne ;
- La coordination et la planification de la transition énergétique ;
- Le suivi de l'élaboration et de la mise en application du schéma directeur des énergies et de tous les outils de planification de transition énergétique afférents ;
- La stratégie de rénovation énergétique ;
- Le plan de sobriété énergétique interne à l'Eurométropole de Strasbourg ;
- La sobriété énergétique du territoire ;
- La lutte contre la précarité énergétique.

À ce titre, Madame Nawel RAFIK-ELMRINI est habilitée à prendre toutes initiatives et mesures et à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces délégations.

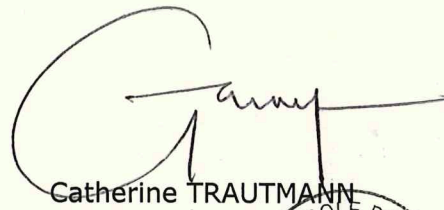
./.

**Article 2 :**

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Nawel RAFIK-ELMRINI représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 15 MAI 2026

Transmis en préfecture le : 15 MAI 2026  
Publié à compter du : 15 MAI 2026  
Certifié exécutoire le : 15 MAI 2026  
(articles L 2131-1 et 2 du Code général  
des collectivités territoriales)

  
Catherine TRAUTMANN

